CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 27 janvier 1890

Présidence de M. Floquet, président

La séance est ouverte à deux heures.

La Chambre prend en considération la proposition de M. Maxime Lecomte, portant une disposition additionnelle à l'article 1766, du code civil, en vue d'assurer aux preneurs de baux de fermes le partage de la plus-value, qu'ils auraient donnée aux fonds loués.

L'ordre du jour appelle la discussion de la prise en considération de la proposition de M. de la Ferronnays, tendant à la nomination d'une commission de onze membres, à l'effet de réviser, s'il y a lieu, le régime légal et administratif, en vigueur pour la protection du vignoble français contre le phylloxéra.

M. Faye, ministre de l'agriculture. — Je ne m'oppose pas à la prise en considération, mais je tiens à faire des réserves.

La proposition est très vague.

Il serait dangereux d'abroger les dispositions qui protègent les arrondissements dans lesquels le phylloxéra n'a pas encore fait son apparition.

M. le marquis de la Ferronnays. — En déposant ma proposition, je n'ai envisagé qu'un cas qui concerne les arrondissements déjà phylloxérés.

Je ne veux pas supprimer les mesures restrictives; je désire simplement les modifier sur des points de détails. (Très bien !)

La proposition est prise en considération.

La proposition de loi de M. Aristide Rey, sur l'enseignement agricole, est prise en considération après quelques observations de M. Faye, qui formule de nouvelles réserves.

La prise en considération de la proposition de M. Charles Boysset, tendant à assurer la liberté du vote, est adoptée.

Après deux épreuves douteuses, la Chambre vote par 220 voix contre 145, la prise en considération de la preposition de loi de M. Loustalot, ayant pour objet le dédoublement des conseillers généraux des cantons d'une population au-dessus de vingt mille habitants.

La Chambre prend en considération:

Une proposition de M. Paulmier modifiant les conditions d'éligibilité de certains magistrats et des juges de paix.

Un projet de résolution de M. Montaut, relatif au mode de votation et portant modification des articles 84, 85 et 89 du règlement de la Chambre des députés.

La Chambre adopte ensuite, en deuxième délibération, le projet de loi adopté par le Sénat portant modification de l'article 5 de la loi du 7 avril 1851, réglant la composition de la commission mixte des travaux publics.

L'ÉLECTION DE MAULÉON

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rappert du 8e bureau sur l'élection de M. Etcheverry dans l'arrondissement de Mauléon.

Le rapport conclut à l'invalidation.

M. Etcheverry. — Je ferai remarquer à la Chambre que, lorsque le 8e bureau a conclu à l'invalidation de l'élection, la plupart de ses membres étaient absents.

» Mon concurrent a été constamment favorisé par l'administration qui, il y a plusieurs années, l'a nommé son propre préfet dans son propre arrondissement, afin de lui permettre de se créer une clientèle électorale.

Malgré cette influence administrative, mon concurrent a été deux fois battu ; aujourd'hui il demande l'invalidation de mon élection, espérant sans doute être plus heureux dans une lutte partielle. (Très bien ! très bien ! à droite.)

La plupart des protestations qu'il adresse au bureau sont couvertes de signatures dont le plus grand nombre ne sont pas légalisées.

J'y oppose des contre-protestations signées par des hommes honorablement connus dans l'arrondissement. (Très bien! à droite.)

On a relevé sept ou huit faits de pression; aucun n'a donné lieu à une poursuite judiciaire et tous sont démentis par des contre-protestations.

On a parlé d'ingérence cléricale ; cependant le journal de mon concurrent a, pendant toute la durée de la lutte, rendu hommage à l'attitude des desservants et ce n'est que le lendemain du vote qu'on a inventé l'ingérence cléricale, mais on ne précise aucun fait ; on a cité des propos ridicules qui sont journellement démentis par ceux à qui on les a attribués. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Et, à supposer que l'ingérence cléricale soit prouvée, quelle ingérence a-t-elle pu avoir sur le résultat de l'élection.

Je n'ai pas gagné plus de voix dans les cantons où cette ingérence est signalée que dans les autres où aucun fait n'est relevé contre le clergé.

On prétend que jamais l'action du clergé ne s'est fait plus vivement sentir; or, jamais la majorité du parti conservateur n'a été plus faible.

D'après le préfet, les Basques seraient des paysans crédules et superstitieux ; il serait plus juste de signaler, comme l'a fait Elisée Reclus, leur amour de l'indépendance et leur respect pour la liberté individuelle.

Si la Chambre invalidait l'élection, ils y trouveraient une nouvelle occasion d'affirmer ces sentiments. Ils tiennent surtout à ce qu'on respecte leurs croyances religieuses.

Déjà ces populations ont élu six fois des membres de ma famille ; si vous faites de moi un invalidé, mes électeurs en feront un réélu. (Applaudissements à droite.)

M. Goirand, rapporteur. — La lutte politique de l'arrondissement de Mauléon a un caractère de fanatisme.

Les curés se sont jetés dans la mêlée ; ils ont distribué de véritables catéchismes électoraux où on lit que, lorsqu'une maison est envahie par les voleurs, il faut chasser les voleurs, sans se demander à qui appartient la maison. (Interruptions. — Bruits.)

Dans une autre brochure, il est dit qu'un chrétien ne peut mettre dans les mains des républicains une arme pour frapper l'Eglise, et que c'est un crime de laisser tuer, quand on peut l'empêcher.

De pareilles excitations ne sont propres qu'à pervertir le sens moral des populations, et quoi qu'en dise M. Etcheverry, c'est lui le vrai inspirateur de ces calomnies, car ces brochures se terminent par une invitation formelle à voter pour M. Etcheverry.

En présence de la campagne effrénée du clergé, vous invaliderez cette élection et vous sauvegarderez l'indépendance des électeurs. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. Robert Mitchell. — Le concurrent de M. Etcheverry avait promis de réparer et de construire des presbytères ; comment le clergé aurait-il fait alors campagne contre lui.

M. C. Dreyfus. — Il y a des injures contre les républicains dans les circulaires Etchevry. On y excite les passions religieuses.

M. Robert Mitchell. — Mais, mon Dieu, M. Dreyfus, ne voyez-vous pas des citoyens prêcher la croisade contre des gens qui pratiquent d'autres croyances religieuses (Rires à droite) croyez-vous que si le rabbi... (Bruit).

M. Dreyfus. — Je demande la parole.

M. Robert Mitchell. — Le prêtre doit rester neutre dans les élections, mais les instituteurs ont fait campagne en faveur de M. Berdoly, qui, par une circulaire spéciale, demandait leur concours.

On a dressé un véritable scénario devant servir de modèle de protestation ; ce modèle a été envoyé aux instituteurs, qui n'ont eu qu'à remplir les blancs. (Rires à droite.) Deux communes ont conservé des droits de pâture sur les territoires restitués à l'Espagne. Eh bien ! On a fait publier, à son de tambour, que ces privilèges seraient retirés si l'on votait pour M. Etcheverry. (Bruit.)

Un jugement déclare que c'est le sous-préfet qui, le premier, a fait courir ce bruit, et, cependant, ce sous-préfet n'a pas été condamné, sous prétexte qu'il n'y a pas eu, dans ce fait, menace à l'adresse d'un collectiviste ; c'est-à-dire de deux communes. (Rires à droite.)

Le syndicat des invalideurs. MM. Jumel, Pichon, etc., s'entête, gesticule et interrompt.

M. Robert Mitchell. — On a accusé M. Etcheverry d'avoir propagé des conseils antipatriotiques; le président de cette Chambre sait mieux que personne, quels gages a donnés la famille de M. Etcheverry; l'arrondissement de Mauléon a toujours choisi ses représentants dans la famille d'Etcheverry.

Enfin, M. Etcheverry a eu 1615 voix de majorité. (Applaudissements à droite. — Cris : aux voix ! aux voix !)

M. Goirand, rapporteur, monte à la tribune et reproche à M. Etcheverry d'avoir dit qu'une loi, qui diminuait les droits des prêtres, ne pouvait être observée.

Ce n'est pas seulement une maladresse, c'est un crime de lèse-patrie. (Applaudissements à gauche.)

M. Etcheverry réplique à son tour, disant qu'il a seulement réclamé, pour les catholiques, la place prépondérante, dans le pays, que le nombre leur en donne le droit.

Il déclare qu'il ne renie absolument rien.

Après pointage, M. Etcheverry est invalidé par 248 voix contre 224.

Le couchage des troupes

M. de Freycinet demande la discussion immédiate du crédit de 1,120,890 fr. pour le couchage des troupes.

Le crédit est adopté à l'unanimité des votants.

Séance jeudi. La séance est levée à 6 h. 20 m.

SÉNAT

Séance du samedi 27 janvier 1890

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à 2 heures.

Le Sénat valide sans débat l'élection de M. Morel, dans la Manche.

Il est procédé au scrutin pour l'élection de trois membres titulaires de la commission d'instruction de la haute cour de justice.

Il donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 156.

Ont obtenu : MM. Cazot, Merlin, Lavertujon et Cordelet, 156 voix; Munier et Demole, 155; Trarieux, 154; Moullet, 151; Franck Chauvau, 151. Il est procédé au scrutin pour l'élection de cinq membres suppléants.

Sont élus membres suppléants :

MM. Garrigat et Develle, par 150 voix ; Dussolier, par 149 ; De Rozière, par 148 ; Testelin, par 147 : est élu vice-président de la Haute-Cour, M. Humbert, par 144 voix.

Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local.

La prochaine séance est fixée à jeudi à trois heures. La séance est levée à 4 h. 45.

DANS LES COULOIRS

A LA CHAMBRE

Les élections contestées

Paris, 27 janvier. — Le onzième bureau, par 26 voix contre 7, a conclu à l'invalidation de M. Garnier, dans l'Yonne.

Le même bureau s'est également prononcé pour l'invalidation de M. Sabouraud (Vendée.)

AU SÉNAT

Le groupe agricole

Le groupe agricole du Sénat s'est réuni aujourd'hui, à une heure, sous la présidence de M. Wallon, et a émis les vœux suivants :

1° Qu'une loi organisant la représentation agricole soit votée avant la clôture de la présente session parlementaire.

2° Que, dans tous les cas, le gouvernement fasse participer les sociétés d'agriculture existantes à la consultation économique qui se poursuit en ce moment ; cette consultation spéciale pourrait avoir lieu par le moyen de délégations que les dites sociétés seraient autorisées à constituer.

3° Que les conseils généraux et d'arrondissement, réunis en session extraordinaire, soient également consultés au point de vue des intérêts agricoles.

4° Que, dès la première occasion qui se présentera, par exemple au moment du projet de loi sur les maïs, le Sénat veuille bien constituer une commission de douanes en nombre à peu près égal à celui de la commission de la Chambre.

Les projets de loi adoptés

Dans la séance d'aujourd'hui, le Sénat a adopté :

En 1re délibération, le projet de loi ayant pour objet l'incorporation définitive dans le réseau de la compagnie du Nord des lignes concédées à la compagnie du Nord-Est.

En 2e délibération, le projet de loi ayant pour objet l'approbation de la convention provisoire passée le 31 mai 1889 entre le ministre des travaux publics et la compagnie du chemin de fer du Nord (Lignes de Busigny à Hirson, Solesmes au Cateau, Lens à Armentières).

NOUVELLES DU JOUR

L'invalidation de M. Etcheverry

Paris, 27 janvier. — Encore une invalidation d'un député conservateur, M. Etcheverry. S'il y a des degrés dans le scandale, celui-ci a droit à un bon rang.

Quelle que soit l'attention avec laquelle nous ayons suivi la discussion, il nous a été impossible de découvrir l'ombre d'un prétexte pour justifier la décision de la Chambre. Si, il y en a un, en dehors du parti pris évident de la majorité :

C'est le désir de M. Floquet de se débarrasser d'un cousin qui n'a pas, comme lui, versé dans le radicalisme et l'athéisme.

C'est ce que M. Robert Mitchell a très finement fait observer, à la grande fureur du président de la Chambre.

M. Jules Ferry

Paris, 27 janvier. — La *France* annonce que M. Jules Ferry sera candidat à Nice en remplacement de M. Bischoffsheim qui ne se représente pas. Les amis de M. Ferry démentent catégoriquement la nouvelle et ajoutent qu'en cas où M. Picot serait invalidé, il n'est pas certain que le Tonkinois affronte de nouveau la lutte à St-Dié. M. Ferry ferait sagement de se contenter d'une première veste.

Le krach des cuivres

Paris, 27 janvier. — Nous croyons que c'est au Conseil des ministres de demain que sera tranchée la question des poursuites contre les administrateurs des métaux.

Les membres du cabinet sont très divisés sur cette question et M. Rouvier est particulièrement opposé aux poursuites.

M. Habert, juge d'instruction, a conclu en effet, non seulement aux poursuites contre tous les administrateurs de la société, pour infraction à la loi de 1887 sur l'accaparement ; mais aussi à des poursuites contre MM. de Rotschild pour complicité.

Si l'accaparement des cuivres a pu être effectué, ce n'est, en effet, que grâce aux capitaux énormes mis à la disposition de M. Secretan par les banquiers de la rue Laffitte.

On conçoit que l'idée de voir MM. de Rotschild sur les bancs de la police correctionnelle horripile M. Rouvier.

Le ministère

Paris, 27 janvier. — Sait-on comment nos ministres vont répondre aux bruits de désaccord qui circulent ? En s'invitant réciproquement à banquéter.

Le premier de ces dîners sera offert par M. Tirard à MM. Constans et Rouvier.

Une réunion électorale tumultueuse à Ivry

Paris, 27 janvier. — Le bruit court à une heure du matin, qu'une réunion électorale à Ivry, où M. Goblet soutenait sa candidature, a dégénéré en scènes tumultueuses.

M. Goblet aurait été fort maltraité. Vu l'heure tardive, impossible de contrôler.

Election d'un conseiller général

Châteauroux, 27 janvier. — M. Richer de Lavan, conservateur, a été élu hier conseiller général du canton de la Châtre, par 3780 voix, sur 4047 votants.

Assassinat près de Caen

Caen, 27 janvier. — Une vieille fille de 63 ans, a été assassinée à Longvillers. Le feu a été mis ensuite à son habitation. Le vol est le mobile du crime. L'assassin n'est pas arrêté.

Un conscrit anarchiste

Dijon, 27 janvier. — Le tirage au sort de Dijon a été troublé par un conscrit nommé Georges Mertz, peintre en bâtiments, qui, à l'appel de son nom, a pris une poignée de numéros et les a jetés dans la salle. Il allait recommencer quand il a été arrêté par le capitaine de gendarmerie.

Il a déclaré qu'il était anarchiste. Un gendarme l'ayant fouillé, a trouvé sur lui une bouteille de vitriol, destinée à brûler, a-t-il dit, les registres de la circonscription qui, selon lui, est une institution idiote.

Amené devant le parquet, Mertz a renouvelé sa déclaration. Les anarchistes, ses camarades, ont déclaré que, si l'on ne relâchait pas Mertz, « ils feraient l'affaire des gros bonnets. »

Le tirage au sort a ensuite continué. L'adjoint au maire a tiré pour Mertz et a amené le numéro 107.

Déclarations de candidatures

Paris, 27 janvier. — Quelques nouvelles déclarations de candidatures ont été reçues au ministère de l'intérieur.

Ce sont celles de M. Lebaudy, à Mantes, MM. Saboul et Oudart, dans la 3e circonscription de Saint-Denis.

Tirage de la tombola de l'Exposition

Paris, 27 janvier. — Ce matin ont commencé les opérations du tirage de la tombola de l'Exposition.

Dans la salle foule nombreuse.

A dix heures et demie, une équipe de vingt-cinq demoiselles, appartenant au ministère des finances, commence, sous les yeux du public, la vérification, la mise en tubes et la mise en roue des cent mille numéros de série qui y prendront part.

Ce travail, long et minutieux, ne sera pas terminé avant demain, une heure.

Les opérations ne commenceront donc réellement que demain, dans l'après-midi, ou après-demain matin.

Expériences de tir

Toulon, 26 janvier. — Des expériences de tir, au canon à la lumière électrique, ont été faites, à la batterie du cap Brun, avec des pièces de 19 cent. et des obus de 75 k., dans la nuit de vendredi à samedi. Une plateforme tournante, établie au-dessous de la batterie, éclairait par un simple déplacement du foyer le but, éloigné de 3 à 4.000 mètres.

Grâce à l'habileté des pointeurs, le tir s'est effectué avec autant de rapidité et de précision qu'en plein jour. Le but a été touché presque à chaque coup.

Choses d'Espagne

Madrid, 26 janvier. — Au Sénat, M. Sagasta a invité tous les dissidents du parti libéral à venir à la monarchie; il a ajouté que si, après s'être mis mutuellement d'accord, on décide un autre homme politique pour exercer les fonctions de président du conseil, il se soumettra à la volonté de la majorité. En même temps, M. Sagasta ajoute que, malgré les bruits contraires, le parti libéral est aujourd'hui le plus important et le plus nombreux en Espagne.

La Chambre des députés a adopté l'article 3 du projet de loi établissant le suffrage universel. Un amendement, accordant au clergé le droit d'élection, a été rejeté.

Les affaires du Brésil

Londres, 26 janvier. — Des dépêches de Rio de Janeiro, reçues ici, annoncent que le baron Capanema, le directeur des télégraphes au Brésil, a été arrêté sous l'inculpation d'avoir détourné 90,000 reis au détriment du Trésor. Plusieurs personnes sont impliquées dans cette affaire.

On se demande si c'est là le vrai motif de ces arrestations.

Le nouveau gouvernement républicain a aboli l'ordre de la Rose.

Le docteur Pernambuco, commissaire central de Rio et le lieutenant-colonel Guilherme Carlos de Lassance, ancien majordome de S. A. R. le comte d'Eu, viennent d'être chargés par le préfet de police de Rio de procéder à l'inventaire des biens du comte d'Eu.

Le choléra en Asie-Mineure

Vienne, 26 janvier. — Une lettre de Bassorah annonce que l'épidémie de choléra ne sévit pas seulement sur le littoral du golfe persique, mais dans toute la Mésopotamie.

A Bassorah même, le grand port du golfe persique, *le fléau a fait trois mille victimes, parmi lesquelles* le vice-consul d'Angleterre, M. Robertson et ses deux enfants

Il est à craindre, malheureusement, que l'épidémie n'apparaisse bientôt sur les bords de la mer Noire et ne se propage de là en Europe, comme il vient d'arriver pour l'influenza.

Ici, la question préoccupe vivement le monde scientifique ; on estime que les quarantaines de huit jours imposées en Asie Mineure par les autorités turques sont insuffisantes.

NOUVELLES MILITAIRES

M. Adam, adjudant surveillant général à l'école militaire préparatoire d'infanterie de Montreuil-sur-Mer, est proposé à l'emploi d'expéditionnaire à l'administration centrale du ministère de la justice et des cultes et à l'emploi de commis à la grande-chancellerie de la Légion d'honneur.

M. Royer, adjudant au 73e régiment d'infanterie, est proposé à l'emploi de percepteur des contributions directes. MM. Maigre, adjudant au 110e régiment d'infanterie ; Lucas, ex-sergent-major au 16e bataillon de chasseurs, à Cambrai, et Raison, ex-adjudant au 145e régiment d'infanterie, à Maubeuge, sont proposés à l'emploi de préposé aux sucres dans l'administration des contributions indirectes.

M. Cabadet, adjudant au 43e régiment d'infanterie, est proposé pour l'emploi de receveur de bureau à l'administration centrale des postes et télégraphes.

PRIME EXCEPTIONNELLE

La librairie du *Journal de Roubaix*, offre à titre de prime à tous les abonnés et à tous les acheteurs au numéro, un superbe recueil de seize morceaux de musique pour piano, grand format, se composant de 38 pages. Cet album qui porte le titre :

EXPOSITION-ALBUM, comprend les morceaux suivants :

1. *Sonnez trompettes*, polka militaire, Wegtte, chef de la musique de la Garde Républicaine; 2. *Rêverie*, Schumann ; 3. *Marivaudage*, P. Hitz ; 4. *Marche funèbre*, Chopin ; 5. fantaisie sur *Il Crociato*, Meyerbeer ; 6. *Chanson de Printemps*, (romance sans paroles), Mendelssohn; 7. *Trianon*, gavotte Louis XV, I Vasseur; 8. *1er prélude* (sur lequel Gounod a écrit son célèbre *Ave Maria*), Bach ; 9. Fantaisie sur le *Calife de Bagdad*, Boieldieu ; 10. *Dernière pensée*, Weber; 11. *Chanson Espagnole*, Paul Rougnon; 12. *Noila*, polka mazurka, Georges Lamothe; 13. *Sérénade*, Schubert; 14. fantaisie sur *Lucie de Lammermoor*, Donizetti; 15. *Chant du soir*, rêverie nocturne, Bachman; 16. La *Tour Eiffel*, polka, Strauss.

Il est mis en vente au prix exceptionnel de **1 franc 50.**

Ajouter à cette somme 0,25, pour le recevoir franco par la poste.

Adresser les commandes, 17, rue Neuve, à Roubaix.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Roubaix 27 janv. — Hauteur barométrique : 757 — Température :

A 7 heures du matin	6 degrés	au-dessus de	zéro.
A 1 » du soir	9 degrés	au-dessus de	zéro.
A 5 » »	7 degrés	au-dessus de	zéro.

Paris, 27 janvier. — La pression reste très faible sur le nord de l'Europe. Le minimum s'observe en Scandinavie (Christiansund 725). Sur le sud du continent, le baromètre est assez élevé et une aire supérieure à 770 mm couvre l'Espagne, la moitié sud de la France et l'Algérie. Le vent a tourné au nord-ouest en Irlande, mais les mauvais temps d'entre sud et ouest persistent sur nos côtes de la Manche et de l'Océan. On signale des pluies sur presque tout le continent.

La température est généralement en baisse sauf en Bretagne et en Russie. Ce matin, le thermomètre marquait — 12 à Moscou, 7 à Vienne, 8 à Paris, 11 à Brest, 13 à Alger et 11 à Malte.

En France des averses sont probables avec température légèrement en baisse.

A Paris, hier l'après-midi, ciel nuageux, ce matin couvert.

Température : maximum 11 degrés 4 ; minimum : 6 degrés 4.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le parricide Vandomme. — Il serait difficile de tirer une déduction sûre des différents bruits qui circulent dans le public sur l'exécution probable du parricide Vandomme; chaque quartier a pour ainsi dire sa version.

Mais la donnée qui a paru réunir le plus d'adhésions a été, à coup sûr, celle-ci. M. Deibler, disait-on, était arrivé lundi matin à Roubaix et était descendu à l'hôtel d'Isly, près de la gare. Cette nouvelle se répandit comme une traînée de poudre et on allait jusqu'à dire que certaines personnes avaient interviewé l'exécuteur des hautes-œuvres.

Des renseignements pris à une source certaine, nous permettent d'affirmer que ce n'était là qu'un canard et qu'il n'a pas fallu faire de grandes recherches pour lui couper les ailes.

— On nous écrit de Douai :

« On nous affirme que, depuis la clôture de la session des assises du Nord, une requête adressée à M. le président de la République, pour solliciter la grâce du condamné à mort, a été individuellement présentée à MM. les jurés, tout au moins à ceux ayant siégé dans l'affaire. On leur aurait demandé d'y apposer leur signature et on l'aurait, croit-on, généralement obtenue.

» La décision définitive du chef de l'Etat tarde vraiment *à être connue. Voilà plus de cinquante jours* qu'Alfred Vandomme est dans sa cellule, les fers aux pieds. M. le président Carnot ne passe pas cependant pour mettre à se décider, en cette matière, la lenteur qu'y apportait le président Grévy. »

Un incendie s'est déclaré, lundi soir, vers six heures, dans les magasins de MM. Valentin et Dessauvages, commissionnaires-expéditeurs, rue Blanchemaille. Le feu a pris naissance dans un grenier où étaient entassées d'énormes quantités de paille. L'alarme a été aussitôt donnée et, en quelques instants, la pompe à vapeur arrivait sur les lieux du sinistre. La pompe de la gare du chemin de fer était arrivée la première et a été d'un grand secours.

Il a suffi de peu de temps pour se rendre maître du feu. Les dégâts sont peu importants.

On nous signale la présence d'esprit et le sang-froid d'un employé de l'octroi qui n'a pas marchandé son courage et qui a largement contribué à empêcher que le feu ne prit plus d'extension.

L'ordre de la visitation Sainte-Marie, *célèbre, mercredi prochain, 29 janvier, la fête de* son fondateur, Saint-François de Sales. A l'occasion de cette solennité, il y aura, à 4 heures, en la chapelle du boulevard de Strasbourg, salut avec sermon par le R. P. Dubois, barnabite.

L'assistance d'élite qui suit les offices de cette chapelle et de nombreux fidèles iront entendre l'éloquent prédicateur. L'éclat de la fête en sera rehaussé d'autant.

Le même jour, à huit heures du matin, un obit solennel sera célébré, en l'église Notre-Dame, pour les associés défunts de l'Œuvre de Saint-François de Sales, fondée pour la propagation des bonnes lectures.

Un noyé. — Des promeneurs, de retour de Wattrelos, aperçurent dimanche soir, entre le pont du Sacré-Cœur et l'écluse de la Grande Rue, un individu qui se jetait dans le canal. Ils donnèrent aussitôt l'alarme et on lança immédiatement à l'eau des cordes et des bouées de sauvetage; mais tout fut inutile.

A ce moment, M. Emile Delys, de la rue de l'Alma, n'écoutant que son courage, se porta au secours du noyé, mais les efforts qu'il fit pour le ramener sur la berge, restèrent sans effet. Quelques instants après, des mariniers, au moyen de harpons, réussirent à attirer à eux le corps, mais ce n'était plus qu'un cadavre. Il fut transporté à l'Hôtel-Dieu où son identité a été reconnue lundi matin ; il se nomme Edouard Vanbrusselle, âgé de 42 ans, marchand de chiffons à Lys-lez-Lannoy, où il habitait au hameau de la Justice.

On ignore les motifs qui ont pu déterminer ce *malheureux à se donner la mort.*

M. Emile Delys, le dévoué sauveteur. n'en est pas à son coup d'essai. En 1888, il a retiré saine et sauve, du canal, une jeune fille, qui venait de s'y jeter. Il s'est aussi distingué dans plusieurs incendies. Il a droit aux plus vives félicitations.

Une singulière histoire. — Le 8 décembre dernier, Gustave Leman était admis à l'Hôtel-Dieu, pour fracture de la jambe droite. Il avait déclaré que cette blessure provenait d'une attaque nocturne dont il avait été la victime en rentrant à son domicile à dix heures du soir, non loin du Pont Salembier.

Des recherches, en vue de découvrir les auteurs de cette agression, furent opérées, mais demeurèrent sans résultat.

Consulté de nouveau sur les détails d'une tentative aussi grave, Leman est revenu subitement sur sa première déclaration et a avoué avoir reçu cette blessure dans une rixe survenue dans un estaminet qu'il a indiqué.

En attendant que les faits exacts soient établis, Leman, à sa sortie de l'hôpital, a été mis en état d'arrestation pour avoir voulu se jouer de la justice.

Une affaire mystérieuse. — Samedi matin, vers onze heures, un jeune employé du peignage Alfred Motte et Cie, Gaston Jeanssens, âgé de quinze ans, fut envoyé à la *Banque régionale*, rue du Pays, afin d'y toucher une somme de 5,000 francs.

La banque paya la somme au jeune employé, et depuis ce moment, ce dernier n'a pas reparu. Y a-t-il eu crime ? Le jeune Jeanssens a-t-il été attiré dans un guet-apens ?

Gaston Jeanssens s'était toujours montré un employé fidèle, dévoué, et digne de la confiance que lui témoignaient ses maîtres. La mère du jeune homme est au désespoir. Le père est un employé de la maison Motte, où il est depuis vingt ans.

La rue du Fresnoy présentait, dimanche soir, une animation inaccoutumée. Des passants avaient cru voir deux ombres circulant sur la toiture de la maison occupée par M. Plateau. Ils firent part de leur découverte au propriétaire de la maison, qui s'aperçut que deux fenêtres du grenier avaient été brisées. Aucun doute n'était possible : on se trouvait en présence d'audacieux malfaiteurs.

La police fut prévenue et les agents tirèrent quelques coups de revolver en l'air pour effrayer les voleurs, et les dénicher de leur retraite. Cette précaution fut inutile car on ne découvrit rien. Bien mieux, on constata que les débris de vitres jonchaient le sol et que les carreaux, loin d'avoir été cassés par des mains criminelles l'avaient seulement été par la violence du vent. Tout porte donc à croire qu'on s'est trouvé en présence d'imaginations très complaisantes.

Un gaillard peu commode, c'est assurément Emile Vandecastel qui, sur le refus de lui donner à boire que lui opposait le cabaretier de la rue de la Chaussée, où il était attablé, se mit à témoigner de sa mauvaise humeur en brisant deux portes. Ce que voyant le patron de l'estaminet alla requérir la police, mais quand cette dernière arriva, il était trop tard, l'oiseau s'était envolé et toutes les recherches pour le découvrir sont restées infructueuses.

Un aiguilleur de la gare, Léon Pascal, avait, dans sa guérite, un réveil-matin. Il fut fort étonné lorsque, voulant se servir de cet objet, il s'aperçut qu'il avait disparu. Ses soupçons se portèrent sur un D... et il en fit part à qui de droit. Une enquête fut ouverte qui amena la découverte du réveil-matin qui était encore entre les mains de D...

Vins et liqueurs. — Maison exceptionnelle, rue de l'Ommelet, 75, pour la bonne qualité et le bon marché. — Voir aux annonces, 4e page.

Remède contre l'influenza. — M. le docteur De Backer vient de faire paraître une brochure sur l'influenza, sur son caractère infectieux, sur les moyens de se préserver de la maladie, et d'en guérir rapidement.

La brochure est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17. — Prix ; **0,75.**

CONSEIL DU JOUR

Aucune boisson n'est meilleure, plus saine et plus rafraîchissante que notre Eau de Vals, source « Les Célestins » prime du journal, mêlée au vin ou aux sirops. Envoi d'une caisse de 50 bouteilles contre mandat-poste de 15 fr. adressé à l'administration du journal. Les frais de port se payent en plus et à part, au moment de la livraison. 12

La médecine moderne à la portée de tous. — Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître et qui est appelé à rendre les plus grands services aux familles.

Ecrit dans une langue claire et dans un style très simple, il comprend la définition des termes employés en médecine, la description des principales maladies du corps humain, et quelques moyens pratiques d'y remédier.

Il est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17. — Prix : **1 fr. 50.**

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

Le Conseil municipal et les grands travaux. — Nous avons dit que le Conseil municipal s'était réuni vendredi après-midi, *officieusement*, pour s'entendre sur les modifications demandées par la Commission des bâtiments civils, sur certains des grands travaux : le dégagement insuffisant de l'entrée du Conditionnement, et la construction du Tribunal de commerce, entre le parvis Saint-Christophe et la Place Charles-Roussel.

Qu'est-ce donc que cette Commission des Bâtiments civils qui vient mettre aussi son *veto* à l'exécution de plans, laborieusement étudiés par l'administration depuis des années, et que devient dans tout cela la liberté de la Commune qu'on nous vante tant ? cette liberté qui fait décider à Lille ou à Paris de ce qui convient à Tourcoing ; cette liberté qui donne au Préfet le droit de retrancher d'un budget communal un traitement quelconque qui ne lui plaît pas, et d'imposer au contraire une dépense que le conseil municipal se serait refusé de voter, etc. !

La séance, n'étant pas publique, nous aurions au moins désiré pouvoir jeter un coup d'œil sur les plans exposés dans la salle. Mais cela même a été refusé à tout le monde. C'est peut-être fâcheux : car chacun est plus ou moins intéressé dans cette grosse affaire. Et puis, il faut bien le répéter, il n'a pas été donné au public de s'occuper des grands travaux : dans l'origine on n'en parlait, pour ainsi dire, que comme de projets en l'air, ne devant jamais se réaliser. Eh bien! si la foule s'était quelque peu passionnée pour cette grosse affaire, cette affaire d'avenir, on y aurait peut-être vu un peu plus clair; et, après deux ans bientôt, la susdite commission ne viendrait pas soulever des critiques plus ou moins fondées.

La séance a été assez longue : comme aux réunions ordinaires, il n'y a pas eu de discussions, dans le sens *propre du mot*, puisque d'avance on est d'accord, ou peu s'en faut sur tous les points. On a accepté de donner à l'entrée du conditionnement les dégagements demandés par la fameuse Commission. Il ne pouvait guère en être autrement; et il n'y avait, il faut le reconnaître, que profit à le faire.

Pour le tribunal de commerce, bourse, etc., la chose était moins facile : les exigences de la Commission ne laisseront plus une place suffisante à la salle des ventes publiques. Qu'a-t-on fait ? On a repris trois mètres à la rue du Curé, qui n'en aura ainsi que 12 au lieu de 15. De plus on a prévu un *Porche*, sur lequel on fonde de grandes espérances.

L'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* parait avoir été plus heureux que nous : il a dû voir les plans et il les critique vivement. Il ne voit partout qu'irrégularités : des angles de tout calibre, des façades disgracieuses et des pignons qui se présentent tout de travers. Il a trouvé moyen de remédier à tous ces inconvénients. Mais, confrère, vous n'y allez pas de main morte. Il faudrait en effet tout abattre, entre la Grand'Place et la Place Charles Roussel jusqu'à la maison occupée par M. Rosoor. Pourquoi, pendant qu'on y est, ne pas tout jeter bas, depuis la rue Martine jusqu'à la rue de Lille ?

Cela ne coûterait que 600,000 fr. de plus, dit-on. Ce n'est donc rien que 600,000 fr.! On ajoute qu'un sauvegarde ainsi l'avenir ; Cela peut-être, c'est très-beau, c'est d'un bon père de famille, de penser à l'avenir ; mais il ne faut pas pourtant, pour préparer un avenir radieux et prospère à nos descendants, aller jusqu'à ruiner, écraser le présent. Ou alors qu'on échelonne sur un plus grand nombre d'années le remboursement de l'emprunt de 4,000,000, dont nos petits fils profiteront plus que nous.

» Nos arrière-neveux nous devront cet ombrage. »

On pourrait demander à l'*Avenir* pourquoi ses observations arrivent si tard, trop tard plutôt, alors que ce sont ses amis qui ont arrêté les plans *primitifs et dressé la liste des grands travaux.*

Ce qu'il faut chercher avant tout, dit-on encore, c'est d'avoir une place assez grande pour y loger toute la foire. Même avec le projet de l'*Avenir*, on n'y arriverait pas encore. Et s'il faut attendre cette Place pour établir le square de l'Hôtel-de-Ville, nous pouvons nous armer de patience.

Notre confrère est tellement féru de l'idée d'une place grandiose qu'il va jusqu'à escompter la destruction de l'église Saint-Christophe, par un incendie ou autrement. Eh bien ! nous sommes persuadé que si ce malheur arrivait, les Tourquennois ne souffriraient pas qu'on rebâtît leur église ailleurs, que sur son emplacement actuel ; car là a été le berceau de leur ville.

Au reste où mettrait-on cette église ? A moins d'aller en dehors de la paroisse, ou bien aux extrémités, du côté des Cinq-Voies ou vers la rue de Paris. Nous ne voyons réellement où la placer.

La tempête. — Le vent a soufflé toute la nuit de dimanche à lundi, avec bien plus de violence encore que mercredi et jeudi dernier: et les toitures ont eu de nouveau beaucoup à souffrir. Des palissades, au boulevard et rue du Sacré-Cœur, qui avaient résisté la semaine passée, ont été cette fois culbutées, et les débris dispersés au loin.

Un fait singulier s'est produit à la flèche de Saint-Christophe ; l'un des ornements dorés, qui couronnent les quatre dernières lucarnes, bien que l'objet ne donnât pas grande prise au vent, a été rompu par le milieu ; et, ne paraissant plus tenir que par quelques filaments, les rafales lui imprimaient un mouvement de va et vient fort inquiétant. On s'attendait à chaque instant à le voir tomber. Les marchands, fort rares du reste, au marché de lundi, s'étaient établis prudemment à bonne distance du clocher.

Un incendie. — C'est le cinquième en dix jours.

Dimanche, vers minuit, les agents Vandendrissche et Lambaert, passant dans la rue Ste-Germaine, entendirent crier au feu, du côté de la rue de Gand. Ils coururent aussitôt dans cette direction : c'était le fournil, séparé de la maison d'habitation, de M. Baert-Dewazières, boulanger, 105, rue de Gand, qui brûlait. Les deux braves agents ne perdirent pas de temps : ils organisèrent les secours: et, aidés des garçons boulanger, des garçons boucher de M. Vanlaert, et de quelques voisins, la place fut bientôt inondée d'eau. Quand les pompiers arrivèrent, tout danger avait disparu. On suppose que le feu a été communiqué par des braises mal éteintes, à du bois, préparé pour le chauffage du four.

Les dégâts sont évalués de 500 à 600 francs. Il y a assurance pour 20,000 fr. à l'*Union générale du Nord*.

Le départ des prisonniers. — Nous avons parlé hier des nombreuses arrestations opérées samedi et dimanche. Sept prisonniers ont été conduits, en un seul convoi, lundi matin à